

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

DÉCRET D/2019/.....³⁰⁷...../PRG/BGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2018/0068/AN
DU 24 DECEMBRE 2018

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

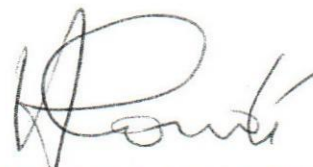
Vu- La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2018/0068/AN du 24 décembre 2018 autorisant la ratification de la Convention Minière pour l'Exploitation de Gisements de Bauxite dans la Préfecture de Fria entre la république de Guinée d'une part et Bauxite Kimbo S.A.U et Bauxite de Kimbo Limited d'autre part, signée à Conakry le 17 décembre 2018.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 DEC 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ